



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÈGLEMENT DU CONCOURS CRÉ'AKTIV Journée franco-allemande du 22 janvier 2021

Art. 1 : Le Goethe-Institut Bordeaux, le Rectorat de l'académie de Bordeaux, le Consulat général d'Allemagne à Bordeaux, le Centre d'Information Europe Direct Bordeaux Aquitaine, le Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine et la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine organisent du 1 décembre 2020 au 22 janvier 2021 un concours diffusé sur Internet, dans le cadre de la Journée franco-allemande.

Art. 2 : Ce concours s'adresse aux élèves de cycle 3 et cycle 4 ainsi qu'aux lycéens.

Art. 3 : Pour participer, il s'agit de concevoir une planche de bande dessinée, format A3, sur le thème de l'amitié franco-allemande. Les textes dans les cartouches et les bulles pourront être en français et/ou allemand. La production peut être individuelle ou collective. Devront impérativement être mentionnés au dos de la production : l'établissement, la ville, le département, nom et prénom de l'élève ou des élèves, la classe.

Une initiation à la BD allemande pourra être effectuée via le site du Goethe Institut :

<https://www.goethe.de/ins/fr/fr/kul/ser/dco.html>.

Art. 4 : Cette production sera envoyée au Goethe-Institut au plus tard le **25 janvier 2021**, le cachet de la poste faisant foi. (Goethe-Institut, 35 Cours de Verdun, 33000 Bordeaux).

Chaque classe participant au concours enverra 4 productions maximum.

Art. 5 : Huit prix seront distribués :

1^{er}, 2^e prix cycle 3 ; 1^{er}, 2^e prix cycle 4 ; 1^{er}, 2^e prix des Lycées ; prix de la créativité ; prix de l'humour.

Art. 6 : Les critères retenus sont les suivants :

- 🇫🇷 Production en lien avec le thème de l'amitié franco-allemande
- 🇫🇷 Équilibre franco-allemand global dans la création
- 🇫🇷 Respect de quelques contraintes du genre de la BD
- 🇫🇷 Cohérence du propos

Art. 7 : La liste des gagnants sera en consultation sur les sites du Goethe-Institut Bordeaux (www.goethe.de/ins/fr/bor/fr/index.htm), du Rectorat de l'académie de Bordeaux (<http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>), du CRIJNA (www.info-jeune.net) et de la MEBA (<http://www.europe-bordeaux.eu/>) à partir du 12 février 2021.

Art. 8 : Des lots sont offerts aux gagnants par le Goethe-Institut, le Rectorat de l'académie de Bordeaux, le Consulat général d'Allemagne, l'CRIJNA et la MEBA.

La remise des prix aura lieu le jeudi 4 février 2021 à 14h30 au Goethe-Institut à Bordeaux.

Art. 9 : Les organisateurs se réservent le droit de prolonger, d'écourter ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent.

Art. 10 : Les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs image, nom, prénom et adresse, sans restriction et sans que cela induise une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix.

Art. 11 : Tout cas non prévu par le présent règlement est tranché par les organisateurs.

Art. 12 : La participation au présent concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

